

**Camp de déplacés internes de
Lushebere dans le district de Masisi, en
République démocratique du Congo.**



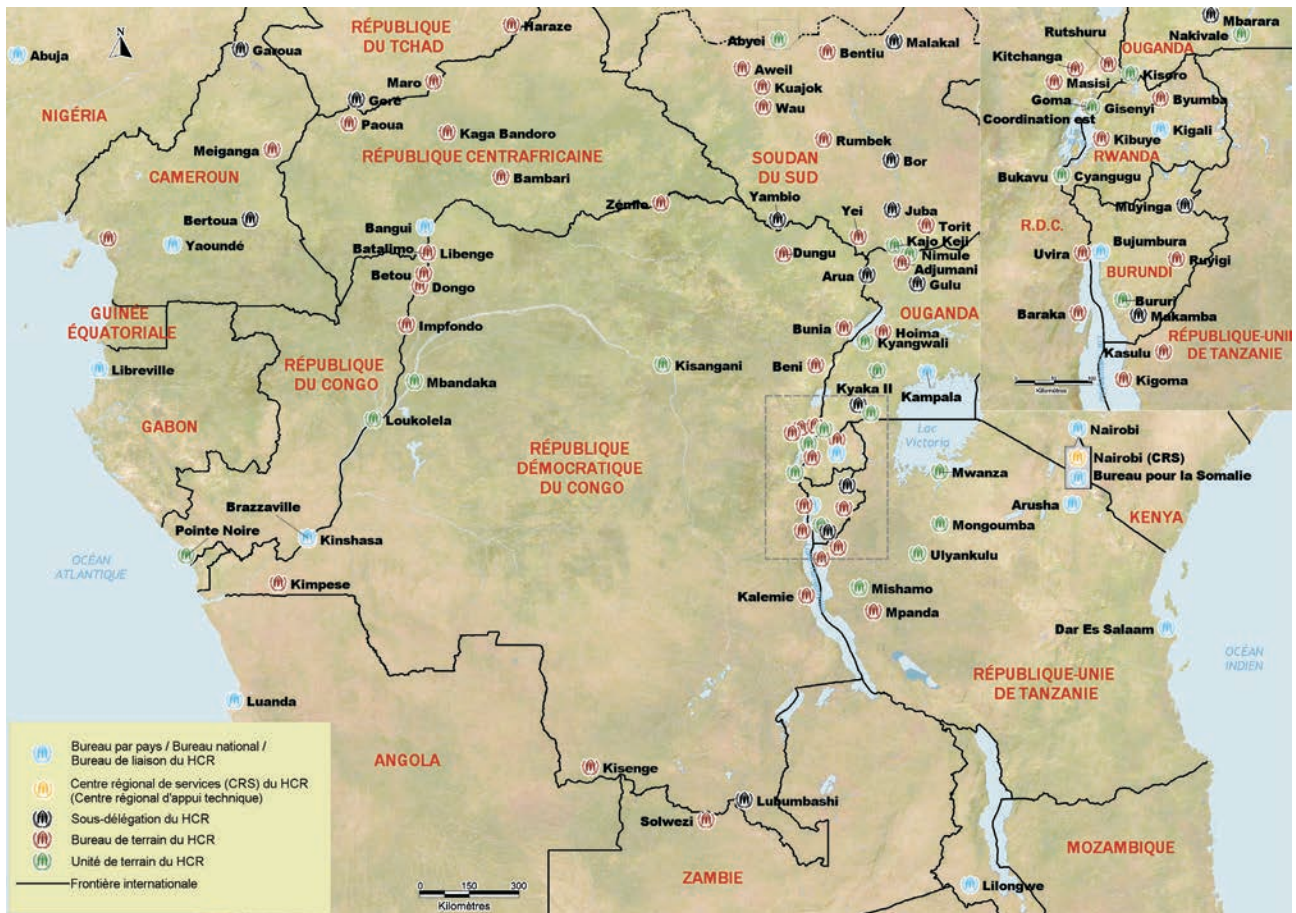
**Burundi
Cameroun
Congo
Gabon
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Rwanda**

Afrique centrale et Grands Lacs



| FAITS MARQUANTS |

- Les accords tripartites conclus par la République démocratique du Congo (RDC) et le HCR avec la République du Congo et l'Angola ont ouvert la voie au rapatriement librement consenti de plus de 40 000 Congolais (RDC) réfugiés dans ces pays.
- Le HCR est venu en aide à plus de 78 000 déplacés internes spontanément installés dans 31 sites de la province du Nord-Kivu (RDC), en gérant ces camps et en assurant des services de sécurité, de suivi de la protection, d'établissement de profils et de délivrance de documents.
- Tous les réfugiés âgés de plus de 12 ans vivant dans des zones urbaines de la DRC ont reçu des cartes d'identité et tous les autres réfugiés sont désormais en possession de documents attestant de leur statut. Seuls les réfugiés rwandais vivant dans des zones inaccessibles des provinces du Kivu n'ont pas encore reçu de documents.
- Le rapatriement des réfugiés burundais s'est poursuivi en 2011, plus de 4 300 d'entre eux ayant regagné leur pays à la fin de l'année. Au Burundi, le HCR a aidé la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) à régler plus de 2 400 litiges fonciers. Quelque 3 400 cartes d'identité ont été distribuées à des réfugiés et plus de 2 200 permis de séjour temporaires délivrés à des demandeurs d'asile.
- Près de 8 600 réfugiés rwandais ont regagné leur pays au cours de l'année, ce qui a porté à quelque 151 000 le nombre total de réfugiés rapatriés depuis le début de l'opération de rapatriement librement consenti en 2002. La clause de cessation mettant fin au statut de réfugié des Rwandais qui ont quitté le pays avant 1998 entrera en vigueur à la fin du mois de juin 2013.
- En République-Unie de Tanzanie, le Gouvernement a suspendu le relogement de quelque 162 000 Tanzaniens récemment naturalisés (anciens réfugiés burundais), afin de permettre des consultations en interne ainsi qu'avec les autorités locales. Le Gouvernement a repoussé au 31 décembre 2012 la date de fermeture du camp de Mtabila, précédemment fixée au 31 décembre 2011 ; le camp accueille quelque 38 000 réfugiés burundais.



- Au Cameroun, cinq années de plaidoyer ont porté leurs fruits : le Gouvernement a signé le décret d'application de la loi sur les réfugiés, portant création d'un comité d'éligibilité.
- Le Gouvernement du Gabon a mis en œuvre les clauses de cessation s'appliquant aux réfugiés originaires de la République du Congo.

Environnement opérationnel

La sécurité est demeurée précaire dans la sous-région, en particulier en RDC et au Burundi, ce qui a réduit les possibilités de rapatriement dans ces pays. Bien que les assassinats, les arrestations arbitraires et les exécutions extrajudiciaires signalés au Burundi aient engendré des tensions, diverses initiatives, telles que la création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme et d'une Commission nationale vérité et réconciliation, ont permis de consolider la paix et d'encourager la réconciliation nationale.

En dépit des restrictions imposées par sa politique de « zone sans réfugiés », le Gouvernement tanzanien a autorisé l'enregistrement des demandeurs d'asile. Il a également accepté de réviser sa législation sur l'asile et de ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée en 2009, ainsi que les Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie.

La suspension du relogement de plus de 162 000 Tanzaniens récemment naturalisés a donné un coup d'arrêt à leur intégration sur place et les a laissés dans l'incertitude quant à leur statut et à leur avenir dans le pays.

En République centrafricaine (RCA), le lancement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration a sensiblement amélioré la sécurité et entraîné le retour d'environ 75 000 déplacés internes et de 11 000 réfugiés en provenance du Cameroun et du Tchad. Le Gouvernement a pris l'engagement

d'aider les réfugiés qui s'installent dans le pays à parvenir à l'autosuffisance.

Le Gouvernement du Gabon a ratifié en février 2011 la Convention de l'Union africaine sur les personnes déplacées de 2009 et la Commission nationale des droits de l'homme a entamé ses travaux en septembre.

Avec l'appui du HCR, la République du Congo a mis sur pied une commission chargée de réviser la loi sur l'asile qu'elle prévoit d'adopter en 2012. Le Gouvernement congolais a également pris la décision importante de relancer l'examen des demandes de tous les anciens combattants au sein de la Commission d'admissibilité, afin que celle-ci se prononce sur leurs cas. Une partie de ces demandes d'asile sont en souffrance depuis 2005.

Le Congo a promulgué une loi sur la protection de l'enfance, ainsi que des lois destinées à protéger les peuples autochtones et les personnes vivant avec le VIH et le sida. Un projet de loi visant à assurer la parité des sexes dans les fonctions électives et administratives est actuellement examinée par le Gouvernement, avant sa présentation au Parlement.

Réalisations et impact

Le HCR a orienté principalement son action sur les solutions durables, en mettant de nouveau l'accent sur le rapatriement librement consenti des réfugiés originaires du Burundi, du Congo, de la RDC et du Rwanda.

À la fin de l'année, l'administration tanzanienne avait délivré 745 attestations de naturalisation à d'anciens réfugiés burundais ayant obtenu la nationalité tanzanienne en 2009 ou 2010 et résidant à Dar es Salaam. La majorité des nouveaux citoyens tanzaniens, dont le nombre s'élève à plus de 162 000 et qui vivent dans des zones d'installation, devaient recevoir leur carte après leur relogement ; le processus de relogement a toutefois été suspendu en raison de l'opposition des autorités locales, avec lesquelles des consultations ont été entamées. Les activités

entreprises à grands frais pour préparer le relogement, y compris les campagnes d'enregistrement, de sensibilisation et d'information massive, n'ont pas produit les résultats escomptés. Le climat d'incertitude qui en a résulté a eu un effet négatif sur l'autosuffisance des nouveaux citoyens, qui ne pouvaient faire aucun projet d'avenir, ne sachant s'ils pouvaient rester là où ils se trouvaient ou s'ils seraient relogés.

Malgré une campagne d'information intensive et contrairement aux prévisions, 25 000 Burundais réfugiés en Tanzanie n'ont pas regagné leur pays. Un plan d'urgence a été élaboré pour le cas où les 38 000 réfugiés burundais résidant actuellement au camp de Mtabila (Tanzanie) seraient forcés de rentrer dans leur pays.

Le HCR a aidé plus de 4 300 réfugiés burundais à regagner leur pays, ce qui porte à près de 515 000 le nombre total de personnes rapatriées depuis le début de l'opération de rapatriement librement consenti de ce groupe en 2002. L'homologue gouvernemental du HCR, la Commission nationale des terres et autres biens, a décentralisé et renforcé sa présence sur le terrain avec l'appui de l'Organisation, enregistrant plus de 5 000 nouveaux litiges fonciers (qui ont porté à 18 800 le nombre total de litiges) et en réglant 2 750.

Au Cameroun, le décret d'application de la loi sur l'asile portant création du comité d'éligibilité a été signé en 2011, au terme de cinq années de plaidoyer intensif. Ceci a facilité le transfert de la fonction de détermination du statut de réfugié au Gouvernement, dont la capacité à s'acquitter de cette tâche a été renforcée de manière à permettre le désengagement responsable du HCR.

Le HCR a continué à travailler avec le Gouvernement rwandais, les pays d'asile et les acteurs concernés sur la feuille de route qui devrait aboutir à l'application des clauses de cessation aux réfugiés rwandais. Fin décembre, le HCR a recommandé d'invoquer les clauses pour les réfugiés rwandais ayant fui leur pays avant 1998 à la fin du mois de juin 2013.

Un projet visant à délivrer des cartes d'identité aux réfugiés a été lancé sous l'égide du HCR et du Gouvernement de la RDC en 2011. Cette mesure a été prise près de huit ans après la promulgation de la loi sur l'asile, en vertu de laquelle la carte établissait l'identité, le statut et la résidence des réfugiés en

RDC. Les cartes sont délivrées à tous les réfugiés âgés de plus de 12 ans et sont valables deux ans.

L'Organisation est venue en aide à plus de 78 000 déplacés internes, installés dans 31 camps établis de manière spontanée dans la province du Nord-Kivu en RDC. Elle a veillé à répondre aux besoins dans des domaines tels que la gestion et la sécurité des camps, le suivi de la protection, l'établissement de profils, la délivrance de papiers et la fourniture d'articles domestiques, notamment en distribuant des lots d'articles non alimentaires à 20 400 ménages et en remplaçant les bâches en plastique. Quelque 4 500 abris ont été construits dans les deux Kivu, ainsi que dans les provinces de l'Équateur et du Katanga.

Dans un site très isolé de la Province-Orientale (RDC), quelque 890 réfugiés centrafricains ayant fui les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur ont été abrités, protégés et assistés par le HCR, en collaboration avec la Commission nationale pour les réfugiés, Caritas Allemagne et le PAM.

En 2011, 14 200 Congolais au total, dont 600 réfugiés rapatriés du Burundi, de Tanzanie, de Zambie et du Malawi par le HCR, sont rentrés en RDC. Le nombre de retours a été très inférieur aux prévisions, en raison de l'insécurité qui régnait dans les provinces du Kivu.

Au Congo, plus de 19 000 personnes ont bénéficié d'une aide pour entreprendre des activités dans le secteur de la pêche et de l'agriculture, aux fins du renforcement de leur autosuffisance ; en conséquence, le taux d'auto-emploi au sein de la population relevant de la compétence du HCR est passé de 45 pour cent en 2010 à 80 pour cent en 2011. La représentation des femmes au sein des structures communautaires est demeurée en-deçà du seuil de 50 pour cent : 35 pour cent dans les zones rurales et 38 pour cent dans les centres urbains. L'Organisation a donc intensifié ses efforts pour sensibiliser les communautés à la nécessité d'une représentation paritaire des deux sexes.

Contraintes

La précarité des conditions de sécurité a gravement entravé la mise en œuvre des programmes d'assistance humanitaire. Les

Budget et dépenses en Afrique centrale et Grands Lacs | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Burundi	Budget	34 335 705	285 362	9 180 489	640 016	44 441 572
	Dépenses	20 811 830	283 885	3 496 386	331 538	24 923 639
Cameroun	Budget	22 513 527	1 063 000	0	0	23 576 527
	Dépenses	12 933 777	224 556	0	0	13 158 333
République centrafricaine	Budget	12 828 989	910 012	0	10 685 653	24 424 654
	Dépenses	6 831 305	78 208	0	3 309 641	10 219 154
Congo	Budget	27 569 884	0	0	0	27 569 884
	Dépenses	15 676 571	0	0	0	15 676 571
République démocratique du Congo - Bureau régional¹	Budget	58 460 316	1 984 749	20 183 182	58 983 642	139 611 889
	Dépenses	37 435 575	1 268 697	9 790 711	20 724 485	69 219 468
Gabon	Budget	7 930 082	0	0	0	7 930 082
	Dépenses	3 654 925	0	0	0	3 654 925
Rwanda	Budget	31 713 110	0	2 799 319	0	34 512 429
	Dépenses	12 184 518	0	491 023	0	12 675 541
République-Unie de Tanzanie	Budget	16 414 297	0	75 184 498	0	91 598 795
	Dépenses	15 037 904	0	8 782 588	0	23 820 492
Budget total		211 765 910	4 243 123	107 347 488	70 309 311	393 665 832
Total des dépenses		124 566 405	1 855 346	22 560 708	24 365 664	173 348 123

¹ Coordonne les activités au Gabon et au Congo.

violences électorales en RDC ont eu des effets préjudiciables sur le retour des réfugiés. Au Burundi, la situation sécuritaire a été ébranlée par les bruits qui couraient au sujet d'assassinats politiques et qui ont dissuadé un certain nombre de réfugiés burundais de rentrer au pays.

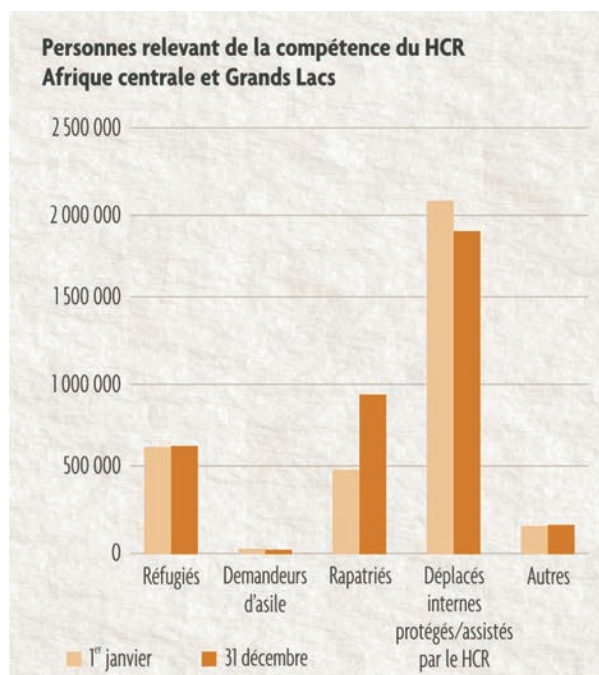
Il a été difficile et parfois impossible d'accéder aux personnes relevant de la compétence du HCR, notamment aux déplacés internes, en raison de problèmes logistiques. Bon nombre de ces personnes vivaient dans certaines des zones les plus isolées de la région, ce qui a compliqué l'enregistrement, la distribution de l'aide humanitaire et les activités de protection. Leur forte dépendance vis-à-vis de la protection et de l'assistance et le manque de moyens d'existence ont contrarié les projets du HCR en matière de rapatriement librement consenti et d'intégration sur place. Les efforts pour parvenir à l'autosuffisance ont été entravés par la pénurie de terres ; dans le même temps, les atteintes aux droits de l'homme et les défaillances des structures administratives et judiciaires ont empêché les personnes qui relèvent de la compétence du HCR de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.

La pauvreté généralisée et le chômage ont nui à la bonne intégration et réintégration des réfugiés et des rapatriés. En Tanzanie, la suspension du relogement des Tanzaniens récemment naturalisés a entravé l'intégration de ces derniers sur place et limité leurs occasions d'exercer pleinement les droits que leur confère la nationalité tanzanienne. Les mesures restrictives que la Tanzanie applique en matière d'asile ont en outre aggravé la situation difficile des demandeurs d'asile.

Opérations

Les opérations du HCR au **Burundi**, au **Cameroun**, en **République centrafricaine**, au **Congo**, en **République démocratique du Congo**, au **Rwanda** et en **République-Unie de Tanzanie** sont présentées dans des chapitres séparés.

Le **Gabon** accueillait quelque 13 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart du Congo. La mise en œuvre des clauses de cessation par le Gouvernement, concernant les réfugiés congolais, a été achevée en novembre 2011 avec le retour de plus de 700 réfugiés et l'intégration sur place de plus de 3 000 autres. En 2011, le HCR a soutenu financièrement la délivrance de 1 462 permis de séjour, dont 98 pour des réfugiés très vulnérables. En outre, 122 réfugiés congolais ont vu leur



demande de réinstallation acceptée par les États-Unis et le Danemark. Plus de 250 réfugiés candidats à la réinstallation attendaient encore qu'une décision soit rendue sur leur cas.

Informations financières

Le budget total du HCR pour la région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs s'élevait à 397,4 millions de dollars E.-U. en 2011. Grâce à un volume de ressources suffisant, l'Organisation a été en mesure d'exécuter ses activités prioritaires dans la sous-région, dépensant 170 millions de dollars E.-U., contre 186 millions en 2010. Cependant, si la plupart des activités fondamentales, nécessaires à la survie, ont été exécutées, bon nombre d'autres besoins n'ont pas été pris en charge. Les économies dégagées suite à la réduction des budgets relatifs aux opérations de rapatriement et de naturalisation ont permis de procéder à quelques augmentations dans d'autres secteurs pour répondre à des besoins critiques, non satisfaits.

Contributions volontaires pour l'Afrique centrale et les Grands Lacs | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS - SOUS-RÉGION						
Canada					1 274 210	1 274 210
Finlande					2 747 253	2 747 253
Luxembourg					657 030	657 030
Afrique centrale et Grands Lacs - Sous-total	0	0	0	0	4 678 493	4 678 493
BURUNDI						
Belgique	682 128					682 128
CERF	500 000					500 000
Union européenne	2 136 752					2 136 752
Allemagne	1 313 241		655 615			1 968 856
Japon	1 297 368		502 632			1 800 000
Luxembourg					177 398	177 398
Suisse					537 634	537 634
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la consolidation de la paix	85 000		67 530	98 225		250 755
États-Unis d'Amérique					1 500 000	1 500 000
Burundi - Sous-total	6 014 489	0	1 225 777	98 225	2 215 033	9 553 524

AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
CAMEROUN						
Donateurs privés aux Pays-Bas	63 380					63 380
Cameroun - Sous-total	63 380	0	0	0	0	63 380
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE						
CERF	589 300			10 700		600 000
Fonds commun humanitaire pour la RCA				283 000		283 000
Comité international olympique				40 000		40 000
Japon	1 025 680	80 000		894 320		2 000 000
Suisse					430 108	430 108
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la consolidation de la paix				500 000		500 000
États-Unis d'Amérique					800 000	800 000
République centrafricaine - Sous-total	1 614 980	80 000	0	1 728 020	1 230 108	4 653 108
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - BUREAU RÉGIONAL						
<i>Australia for UNHCR</i>				270 777	5 219	275 996
Belgique	2 666 667			1 367 989		4 034 656
Canada					2 038 736	2 038 736
<i>Charities Aid Foundation</i>					41 453	41 453
Fonds commun humanitaire pour la RDC				1 798 901		1 798 901
Union européenne	1 430 615					1 430 615
France	686 813			137 362		824 175
Allemagne	786 268		534 289	392 755		1 713 313
Japon	2 355 897		1 324 515	4 319 588		8 000 000
Espagne	1 346 682		1 144 774			2 491 456
Fonds de stabilisation et de relèvement pour la RDC	270 000					270 000
<i>Stichting Vluchteling</i>				30 342		30 342
Suisse	645 161			430 108		1 075 269
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la consolidation de la paix	496 744					496 744
Fonds des Nations Unies pour la population	9 225					9 225
Programme commun des Nations sur le VIH et le sida	279 076					279 076
États-Unis d'Amérique					4 650 000	4 650 000
<i>USA for UNHCR</i>				53 120		53 120
République démocratique du Congo - Bureau régional - Sous-total	10 973 149	0	3 003 578	8 800 942	6 735 408	29 513 077
GABON						
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine	481 550					481 550
Gabon - Sous-total	481 550	0	0	0	0	481 550
RWANDA						
Brésil					100 000	100 000
Donateurs privés in Italie	41 333					41 333
Fonds des Nations Unies "Unis dans l'action"	1 101 750					1 101 750
États-Unis d'Amérique	404 002				1 200 000	1 604 002
Rwanda - Sous-total	1 547 085	0	0	0	1 300 000	2 847 085
RÉPUBLIQUE DU CONGO						
<i>Charities Aid Foundation</i>					1 487	1 487
France	274 725					274 725
États-Unis d'Amérique					1 050 000	1 050 000
République du Congo - Sous-total	274 725	0	0	0	1 051 487	1 326 212
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE						
Belgique			1 364 256			1 364 256
Union européenne	3 778 961		1 764 586			5 543 547
Allemagne	386 253		660 066			1 046 318
Japon	1 086 800		1 913 200		1 231 072	4 231 072
Fonds des Nations Unies "Unis dans l'action"	25 000				76 565	101 565
États-Unis d'Amérique					1 600 000	1 600 000
République-Unie de Tanzanie - Sous-total	5 277 014	0	5 702 108	0	2 907 637	13 886 759
Total	26 246 372	80 000	9 931 463	10 627 187	20 118 165	67 003 188